

## AB InBev France obtient le score de 84 points à l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes

La Madeleine, Septembre 2019

Le Ministère du Travail a doté les entreprises d'un nouvel outil pour calculer l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. Cette initiative vise à supprimer les éventuels écarts de rémunération. Sur 100 points, AB InBev France obtient le score de 84.

Sur 100 points, l'index doit être calculé à partir de 5 critères :

- Critère 1 : Ecart de rémunération femmes-hommes
- Critère 2 : Ecart de répartition des augmentations individuelles
- Critère 3 : Ecart de répartition des promotions
- Critère 4 : Nombre de salariées augmentées après leur congé maternité
- Critère 5 : Nombre de personnes du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

AB InBev France obtient le score de 84 points sur 100.

- Critère 1 : l'écart de rémunération pondéré est de 0,51% ce qui nous amène à obtenir 39 points sur 40.
- Critères 2 : AB INBEV France a obtenu le score maximum positif avec des augmentation en faveur des femmes.
- Critère 3 : AB INBEV France, a obtenu le score de 10 sur 15 sur le traitement des promotions encore en faveur des hommes de 4,8%
- Critère 4 : AB INBEV France est engagée pour que le congé maternité n'entraîne aucune différence de traitement. Ce qui nous permet d'obtenir le maximum de points pour ce critère
- Critère 5 : C'est sur ce critère que nous avons à nous améliorer car les femmes restent sous-représentées en dépit des améliorations des dernières années.

Chez AB InBev, notre plus grand atout est nos collaborateurs, nous considérons que la diversité et l'inclusion sont plus que de simples idées ou des mots, ce sont des éléments incontournables de réussite. Nous savons qu'en rassemblant une communauté diverse de personnes, engagées, passionnées et ambitieuses, nous pouvons nous grandir sans limites. Nous avons à cœur de continuer à créer toujours plus d'opportunités pour les femmes dans l'industrie de la bière. Nos dernières actions partout dans le monde vont dans le sens d'un travail égal implique nécessairement un salaire égal. Nous nous sommes également engagés en Mai 2018 à créer des standards parentaux dans tous les pays sur lesquels nous opérons et ainsi donner aux personnes en charge les congés dont elles ont besoin pour tisser des liens avec leurs nouveaux enfants et faciliter le retour au travail.

Nous pouvons encore aller plus loin dans nos actions en la matière au sein de l'entreprise et notamment sur les volets de la promotion et des plus hautes rémunérations. Des plans d'actions sont actuellement à l'étude dans ce sens.

[ab-inbev.com](http://ab-inbev.com)